



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Le soutien insultant de la garde des sceaux aux fonctionnaires et magistrats

Ce gouvernement n'en aura donc jamais terminé d'étaler son inconséquence, auquel la garde des sceaux a pu croire utile d'y ajouter l'insulte qui fleure bon le mépris de classe...

Insulte aux avocats d'abord !

En leur reprochant les conséquences de l'exercice du droit de grève, c'est le droit de grève qu'elle leur dénie. Si le délit de blasphème n'existe pas plus que le droit à l'insulte, le droit de grève existe bel et bien ! Heureusement qu'elle ne siège plus au conseil constitutionnel... mais pour le bien du service public de la justice, de ses acteurs et de ses usagers, il serait plus que temps qu'elle prenne sa retraite (*L'Express* la désignait d'ailleurs récemment comme le maillon faible du gouvernement...) !

Insulte aux magistrats et fonctionnaires ensuite !

Cela fait des années que magistrats et fonctionnaires réclament les moyens de travailler correctement et des réformes moins nombreuses, à tout le moins accompagnées des moyens suffisants. Non seulement les emplois localisés de fonctionnaires diminuent (248 en moins sur les deux précédentes années, et ce n'est pas fini...), mais les réformes s'enchaînent et s'empilent à un rythme jamais vu ! Le tout sans accompagnement, ni moyens. On voudrait ajouter de la souffrance au travail aux « burn-out », on ne s'y prendrait pas autrement...

Le cynisme de sa part est de compatir aux conditions de travail des agents alors qu'en bientôt trois ans elle n'est jamais venue une seule fois siéger au CHSCT ministériel (dont elle est la présidente !), instance en charge des conditions de travail... Son absence n'y est d'ailleurs même plus excusée.

En termes de désorganisation des greffes, le premier responsable est donc bien le ministère et sa loi du 23 mars 2019. Apporter son soutien aux agents après les avoir méprisés, en n'ayant pris en compte ni les observations, ni l'opposition de tous les personnels, voilà qui ressemble à des crachats à la figure.

Il faut y ajouter que l'incroyable intensification de la répression du mouvement des gilets jaunes d'abord, puis du mouvement de lutte contre la casse des retraites depuis le 5 décembre dernier, contribue à accroître l'activité de services déjà embolisés.

L'exemple du tribunal d'Orléans est malheureusement typique : décisions prises sans concertation et surcharge de travail, le tout sans aucun espace de dialogue social pour les agents. C'est le constat que nous avons dressé avec les agents et qui est largement généralisable.

Insulte à tous ceux qui se mobilisent ou soutiennent a minima le mouvement contre le projet de contre-réforme des retraites porté par ce gouvernement des riches enfin !

Le nombre d'avis négatifs rendus par des institutions telles que le Conseil d'État ou même, fait rare, le conseil supérieur de la fonction militaire, le nombre d'analyses d'économistes de tous bords, devraient inciter la ministre à ne pas prendre autant les gens pour des cons, il n'y pas de mot plus clair !

Enfin, ce courriel est également la démonstration d'une large irresponsabilité : dès septembre 2019, il était établi que sur le versant budgétaire, la loi votée quelques temps plus tôt, promulguée le 23 mars 2019, ne serait pas respectée, l'augmentation fixée étant diminuée de moitié...

Et voilà que par arrêté du 24 janvier publié au JO du 28 janvier, 1,143 milliards d'euros d'autorisation d'engagement du ministère étaient annulés au titre de l'année 2019... Alors que nous n'avons même pas l'argent pour modifier les tampons, modifications rendues nécessaire par la réforme de la loi Justice et la fusion contestée des TGI, TI et greffes des conseils de prud'hommes !

Ce que, toutes et tous, nous avons bien compris, c'est que le sort des usagers lui importe aussi peu que celui des fonctionnaires, magistrats et avocats !

Tous ensemble, démontrons que nous sommes unis dans le combat contre la réforme des retraites, à commencer par la mobilisation et la grève le 20 février, journée d'action interprofessionnelle !

Paris, le 18 février 2020